

Appel à projets dans le secteur de la culture en lien avec le développement

Questions & Réponses :

1. Quelles sont les informations complémentaires à soumettre (P.11 du formulaire de demande de financement) ?

Il s'agit d'informations que vous jugez utiles à la soumission de votre dossier. Ces informations devront être annexées au formulaire.

2. Y-a-t-il un modèle de budget détaillé ?

Non.

Vous insérez en page 10 votre modèle de budget détaillé et ventilé.

3. Quelle est la période de mise en œuvre des activités ?

Elles devront être entreprises entre le 26 août 2019 et le 25 octobre 2019 (61 jours maximum, voir les lignes directrices des instructions aux soumissionnaires).

Dans le cas où votre projet aurait une mise en œuvre d'activités plus tardive (à titre indicatif, une période ne dépassant pas le 25 décembre 2019) nous vous invitons tout de même à soumettre votre projet. Le comité décidera au cas par cas de la suite à réserver à la requête.

4. Les propositions de projets en version électroniquement sont-elles prises en considération ?

Non.

Toutes les propositions de projets doivent être envoyées en version papier avant le vendredi 9 août 2019 à 15h00' (heure locale de Kinshasa) à l'adresse suivante :

Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED (COFED)

Hôtel des impôts (DGI)

Croisement Avenue des Marais et Province Orientale

C / Gombe, Kinshasa

R.D. CONGO

5. Le fichier du formulaire de demande de financement est-il verrouillé ?

Non, il est en format modifiable pour permettre d'introduire vos données.

6. Quels sont les activités et projets éligibles ?

Le financement couvre les domaines suivants :

Création/ production/ distribution et formation dans le domaine :

1. Patrimoine et bibliothèques
2. Spectacles sur scène
3. Arts visuels et appliqués
4. Ecrits et ouvrages publiés
5. Audiovisuel et médias interactifs
6. Enregistrement sonore
7. Education et formation